

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 11

SEANCE DU JEUDI 25 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le jeudi vingt-cinq avril à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAUREL, Maire.

Présents : Michel MAUREL, Christian BERNAT, Geneviève SOCCOL, Claude ALBA, Monique MARTY, Didier MAHOUX, Christophe MAURIES, Jean-Marc ALLAIN, Céline ROCACHER, Gabriel VIGUIER, Jacqueline ESCANDE.

Absents et excusés :

- Thierry CAUSSE qui a donné procuration à Jean-Marc ALLAIN.
- Laurence ROUSSET qui a donné procuration à Geneviève SOCCOL.
- José NUNES qui a donné procuration à Claude ALBA.
- Pascale ROMERO.

Monsieur Gabriel VIGUIER est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 18/04/2013

Date d'affichage : 18/04/2013

1°) Renouvellement de la convention ATESAT (Délibération n°2013/18).

Le conseil municipal décide de renouveler la convention ATESAT et charge Monsieur le Maire de procéder aux démarches nécessaires auprès des services de l'Etat.

2°) Convention de groupement de commande concernant le marché des liants pour les années 2012-2013-2014. (Délibération n°2013/19)

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes concernant le marché de liants pour les années 2012-2013-2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

3°) Convention de groupement de commande concernant le marché de granulats pour les années 2012-2013-2014. (Délibération n°2013/20)

Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au groupement de commande de la Communauté de Communes concernant le marché de granulats pour les années 2012-2013-2014 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes.

4°) Convention de transfert au domaine public des parties communes du lotissement Indivision BARDOU (Délibération n°2013/21)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une convention entre la Commune et l'Indivision BARDOU doit être signée afin d'établir les conditions et modalités de transfert des équipements communs du lotissement Indivision BARDOU dans le domaine Public de la commune de Fréjeville, une fois les travaux des V.R.D et gros œuvre des constructions achevés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la convention de transfert des équipements communs du lotissement entre la Commune et l'Indivision BARDOU, une fois les travaux des V.R.D et de gros œuvre des constructions achevés et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer la convention annexée à la présente délibération.

5°) A - Prévention des risques professionnels - Demande du Fonds National de Prévention de la CNRACL auprès de la Caisse des Dépôts. (Délibération n°2013/22)

Dans le cadre de l'aide apportée par le Centre de Gestion pour l'évaluation des risques professionnels, Le conseil municipal décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du Fonds National de prévention de la CNRACL et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents rendus utiles pour la mise en œuvre de cette délibération.

B – Désignation d'un assistant de prévention. (Délibération n°2013/23)

La tâche d'assistant de prévention sera confiée à M. Quentin BOUSQUET dès qu'il aura suivi la formation adéquate et Monsieur le Maire procédera en temps utile à toutes les démarches nécessaires à cette nomination.

6°) Contrôle électrique des établissements publics.

Plusieurs entreprises ont été contactées ; il conviendra de comparer les devis lorsqu'ils seront tous parvenus en mairie.

QUESTIONS DIVERSES

- Réparation du crucifix – Participation financière de l'Association Diocésaine paroisse de Saix. (Délibération n°2013/24)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le crucifix a été remis en état et que l'Association Diocésaine de la paroisse de Saix prendra en charge les frais à hauteur de 50 % du hors taxe.

-Création d'un columbarium (Délibération n°2013/25)

Après examen des différentes propositions, le Conseil municipal a décidé que la construction d'un columbarium de six cases serait confiée à l'Entreprise Yvan POUSSINES.

- La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 30 mai 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.